



### Contribution pour l'O.I.R.

D'accord avec l'article 8 (b) de la Convention, les contributions des Etats du continent Américain seront les suivantes:

Catégorie	I	II	III	IV	V	VI
Unités	25	20	15	10	5	3
Pays	Argentine Canada Etats-Unis d'Amérique		Brésil Mexique	Cuba	Colombie Chili Pérou Venezuela.	Bolivie Costa-Rica République Dominicaine Equateur Guatemala Haïti Honduras Nicaragua Panama Paraguay Salvador Uruguay.

### ANNEXE 3

À LA

## CONVENTION INTERAMÉRICAINNE DE RADIO-COMMUNICATIONS

### DÉFINITIONS DES ZONES

Pour les fins de l'article 11, alinéa D de la Convention interaméricaine de Radio-Communications, on entendra par:

Zone septentrionale: la zone qui comprend les pays situés au nord du Guatemala et au nord de la côte sur des Républiques d'Haïti et de Saint-Domingue.

Zone centrale: la zone qui comprend les pays et fractions de pays, situés au sud du Mexique et de la côte sud des Républiques de Haïti et de Saint-Domingue, et s'étendant jusqu'au parallèle 5° latitude sud.

Zone méridionale: la zone qui comprend les pays et fractions de pays, situés au sud du parallèle 5° latitude sud.